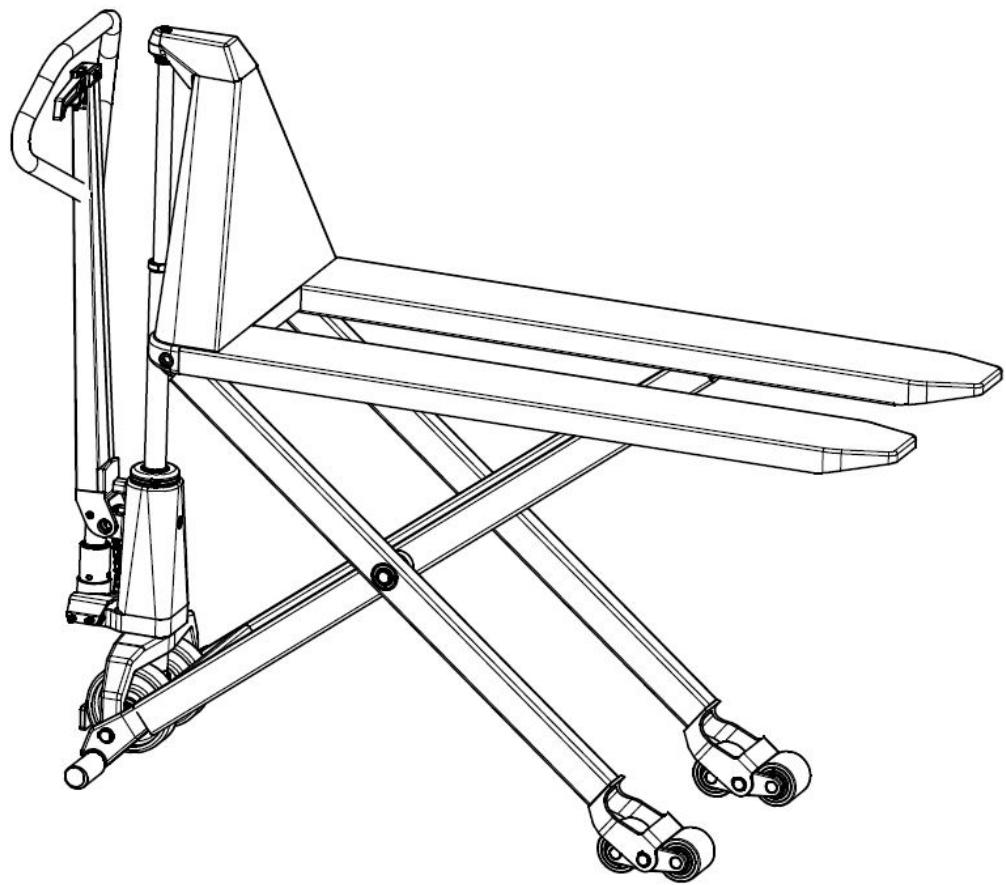


HXT (A) 15



Le droit d'auteur relatif à ces instructions de service est réservé au fabricant

**Jungheinrich PROFISHOP AG & Co. KG
Haferweg 24
22769 Hamburg – GERMANY**

www.jh-profishop.com

HXT (A) 15

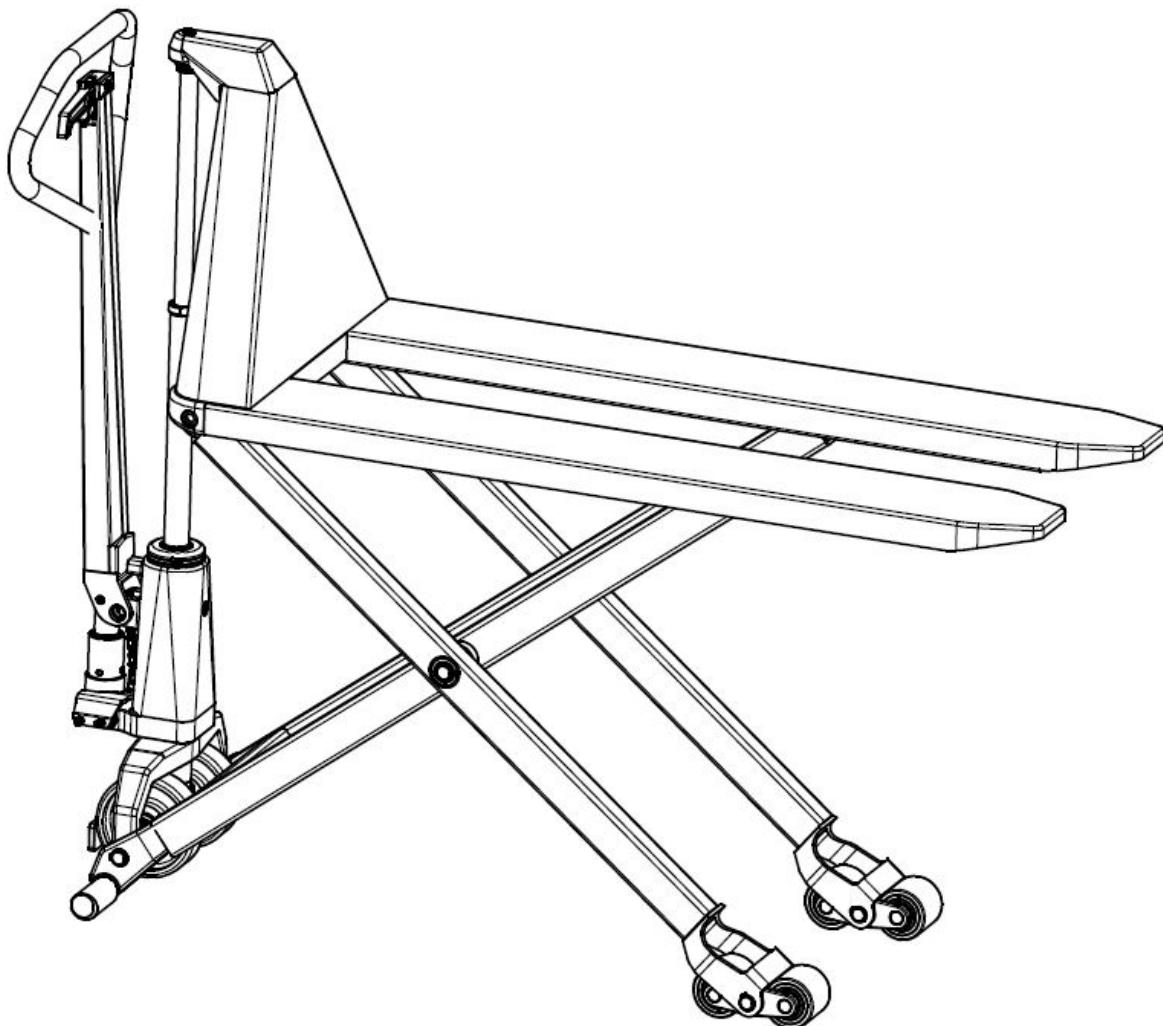
Instructions de service originales

FR

N° d'article

Version : 01.2017

Valable à compter du : 08.2017



Préface

Afin de pouvoir utiliser le chariot de manière fiable, les connaissances transmises par les présentes INSTRUCTIONS DE SERVICE ORIGINALES sont nécessaires. Les informations sont présentées de façon brève et claire.

Ces instructions de service contiennent une description de plusieurs variantes de chariot. Lors de l'utilisation et de l'exécution de travaux de maintenance, veiller à utiliser la description appropriée au type de chariot disponible.

Les consignes de sécurité et les explications importantes sont signalées par les pictogrammes suivants :



Ce symbole précède les conseils de sécurité qui doivent être respectés pour éviter des dangers pour les personnes.



Précède les consignes qui doivent être observées pour éviter les dommages matériels.



Précède les conseils et les explications.

Nos chariots font l'objet d'un perfectionnement constant. Nous vous prions de bien vouloir comprendre que nous nous réservons le droit de modifier la forme, l'équipement et la technique. Le contenu de ces instructions de service ne justifie donc nullement des droits à certaines caractéristiques bien précises du chariot.

Table des matières

A Utilisation conforme	7
1 Description de l'utilisation	8
1.1 Conditions d'utilisation	8
B Description du chariot	9
1 Description des modules et des fonctions	9
1.1 Chariot	10
2 Caractéristiques techniques de la version standard	10
2.1 Données de puissance pour les chariots standard	10
2.2 Dimensions	11
3 Marquages et plaques signalétiques	13
3.1 Plaque signalétique du chariot	13
3.2 Diagramme de charge/Capacité de charge	14
1 Transport	15
1.1 Chargement par grue	15
1.2 Blocage du chariot pendant le transport	15
2 Première mise en service	15
3 Prescriptions de sécurité pour l'exploitation du chariot	16
4 Description des éléments de commande	18
5 Mise en service du chariot	18
5.1 Conduite, direction, freinage	19
5.2 Prise et pose d'unités de charge	19
5.3 Stationner et sécuriser le chariot	20
6 Aide au dépannage	21
D Maintenance du chariot	22
1 Sécurité d'exploitation et protection de l'environnement	22
2 Consignes de sécurité pour la maintenance	22
3 Maintenance et inspection	23
4 Consommables	24
4.1 Plan de lubrification	25
5 Instructions de maintenance	25
5.1 Préparation du chariot pour les travaux d'entretien et de maintenance	25

5.2 Remise en service.....	26
6 Mise hors service du chariot	26
6.1 Mesures avant la mise hors service	26
6.2 Remise en service après la mise hors-service	26
7 Contrôle de sécurité périodique et en cas d'événements inhabituels	27
8 Mise hors service définitive, élimination.....	27

A Utilisation conforme

- Le présent manuel décrit un chariot destiné au levage et au transport d'unités de charge. Il doit être utilisé, commandé et entretenu conformément aux instructions de service. Toute autre utilisation est considérée comme non conforme et peut entraîner des blessures ainsi que des dommages sur le chariot ou les biens matériels.

Obligations de l'exploitant : l'exploitant, au sens des instructions de service, est toute personne naturelle ou juridique utilisant elle-même le chariot ou toute autre personne ayant été désignée pour l'utiliser. Dans des cas particuliers (p. ex. leasing, location), l'exploitant est la personne qui est responsable de l'exploitation suivant les accords contractuels en vigueur entre le propriétaire et l'utilisateur du chariot.

- STOP L'exploitant doit garantir une utilisation conforme du chariot et s'assurer que tout danger pour la vie et la santé de l'utilisateur ou de tierces personnes soit évité. En outre, il faut veiller au respect des consignes de prévention des accidents, de toutes les autres règles de sécurité technique ainsi que des directives d'exploitation, d'entretien et de maintenance. L'exploitant doit s'assurer que tous les utilisateurs ont lu et compris ces instructions de service.
- ⚠ En cas de non-respect de ces instructions de service, notre garantie s'éteint. Il en va de même si des travaux non conformes ont été effectués sur l'engin par le client et/ou une tierce personne sans l'accord du service après-vente du fabricant.
- STOP **Montage d'accessoires :** le montage ou l'intégration de dispositifs supplémentaires ayant une influence sur les différentes fonctions du chariot ou complétant ces fonctions est seulement autorisé(e) après l'accord écrit du fabricant.
Le cas échéant, se procurer une autorisation des autorités locales.
L'accord des autorités locales ne remplace cependant pas l'autorisation du fabricant.

1 Description de l'utilisation

Le chariot est un chariot manuel à plate-forme élévatrice destiné à la manutention de marchandises sur sol plat et solide. Avec ce chariot, il est possible de prendre des palettes à fond ouvert en charge.

Éviter toute surcharge due à des charges trop lourdes ou prises sur le côté. La charge maximale pouvant être supportée est indiquée sur la plaque signalétique ou le diagramme de charge apposés sur l'appareil. La capacité de charge nominale est indiquée sur la plaque signalétique. La capacité de charge par rapport à la hauteur d'élévation et au centre de gravité de la charge est indiquée sur le diagramme de charge.

Les activités suivantes sont autorisées comme étant conformes :

- Lever et abaisser des charges.
- Transport de charges abaissées.



Les activités suivantes sont interdites :

- Déplacer le chariot avec la fourche ou la charge élevée (>400 mm)
- Transporter et éléver des personnes
- Le déplacement du chariot avec des accessoires électriques ou mécaniques est interdit

1.1 Conditions d'utilisation

- Utilisation dans un environnement industriel et professionnel.
- Plage de température autorisée 5 °C à 40 °C.
- Éclairage de l'environnement 50 Lux min.
- Utilisation uniquement dans des zones sèches à l'humidité atmosphérique inférieure à 90 %.
- Utilisation uniquement sur sols stabilisés, solides et plats.
- Ne pas dépasser les charges surfaciques et ponctuelles des voies de circulation.
- Utilisation uniquement sur des voies de circulation offrant une bonne visibilité et autorisées par l'exploitant.

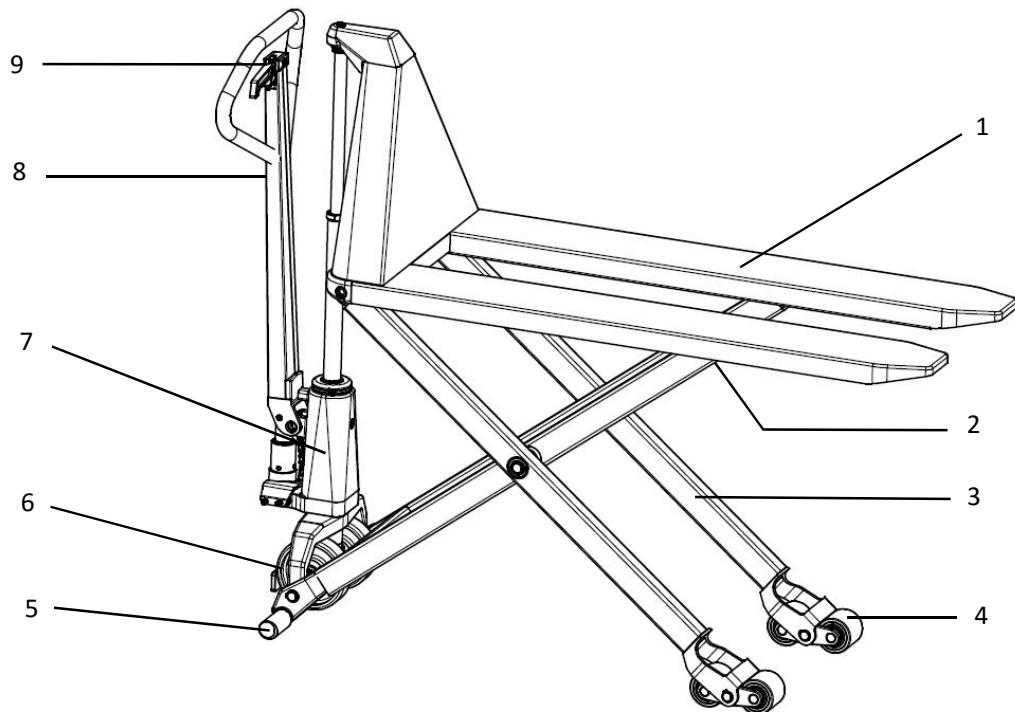


L'utilisation du chariot dans des conditions extrêmes peut entraîner des dysfonctionnement et des accidents.

- Les charges dues au vent influent sur la stabilité du chariot. N'utiliser le chariot que dans des zones protégées du vent. Toute utilisation en extérieur est interdite.
 - des conditions du sol accidentées ou abruptes influent sur la stabilité du chariot.
- L'utilisation du chariot sur des trajets en montée ou en descente sur des sols accidentés est interdite.
- L'utilisation dans des zones inflammables ou en atmosphère explosive est interdite.
 - L'utilisation dans des milieux fortement corrosifs ou poussiéreux est interdite.

B Description du chariot

1 Description des modules et des fonctions



Pos.	HXT (A) 15	Désignation
1	●	Dispositif de prise de charge
2	●	Galets des ciseaux
3	●	Ciseaux
4	●	Galets porteurs
5	●	Arceaux de sécurité
6	●	Roues directrices
7	●	Pompe hydraulique
8	●	Timon
9	●	Poignée « Lever/abaisser dispositif de prise de charge »

● = équipement de série	○ = équipement spécial
-------------------------	------------------------

1.1 Chariot

Éléments de commande : l'élément de commande (1, « Élever/abaisser dispositif de prise de charge ») est monté sur le timon (2).

Direction : elle est réalisée au moyen du timon (2) dans une plage de pivotement d'env. 90° des deux côtés.

Déplacement : le chariot se déplace ou poussant ou en tirant le timon (2).

Système hydraulique : la fonction Élévation est réalisée par des mouvements de pompe au moyen du timon (2). L'huile hydraulique est pompée hors du vérin vers la chambre du piston. Le dispositif de prise de charge (6) se soulève.

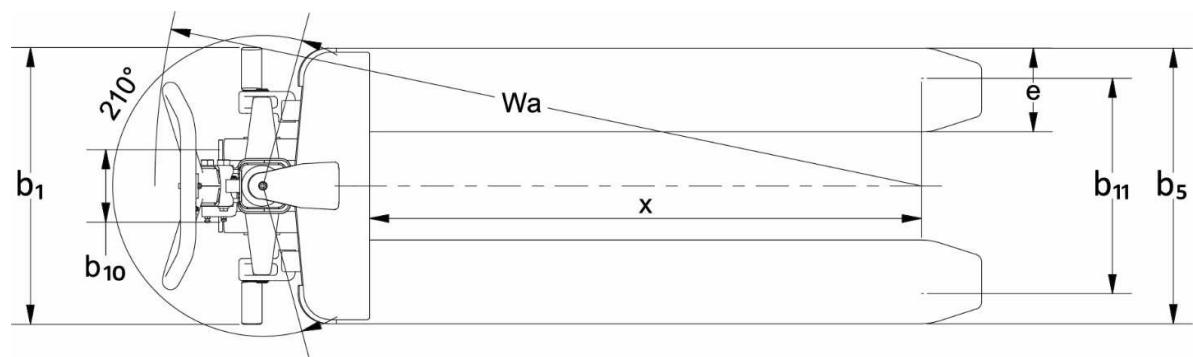
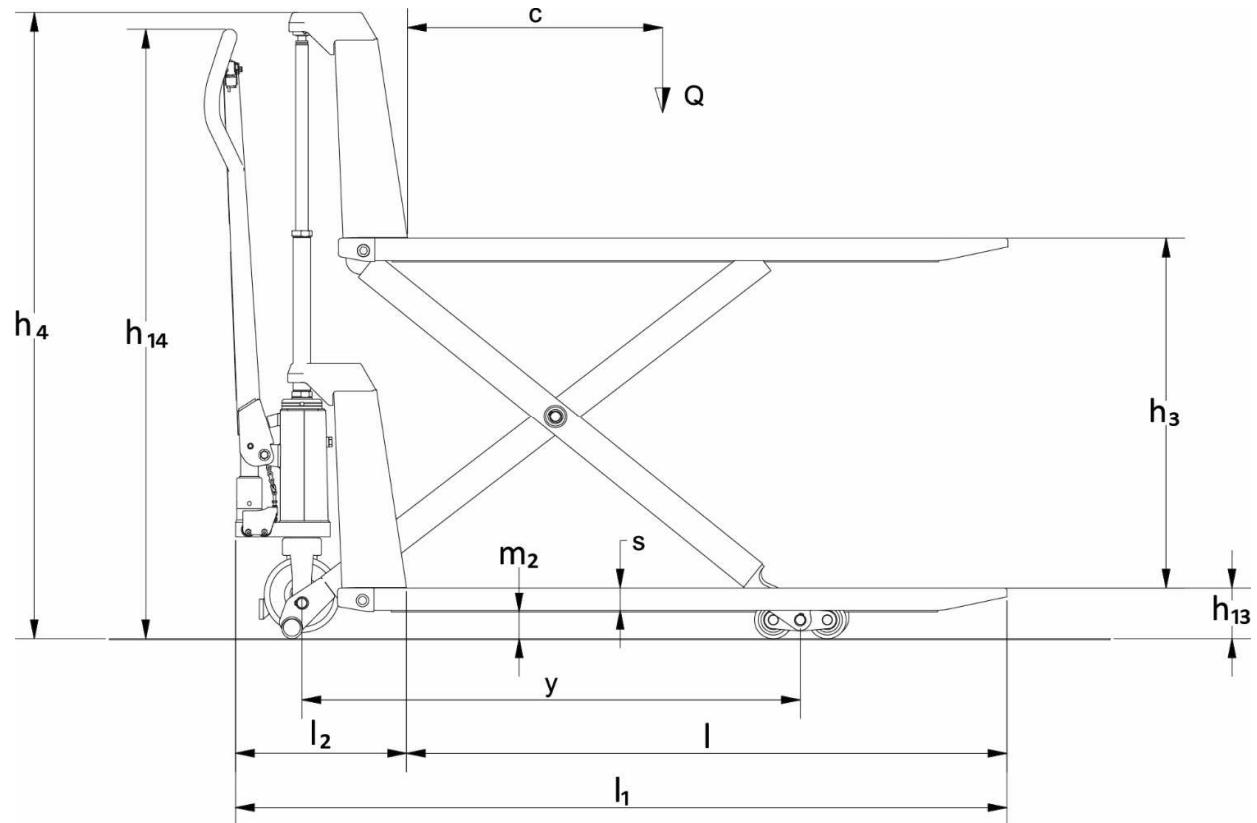
2 Caractéristiques techniques de la version standard

- Indication des caractéristiques techniques selon VDI 2198.
Sous réserve de modifications et de compléments techniques.

2.1 Données de puissance pour les chariots standard

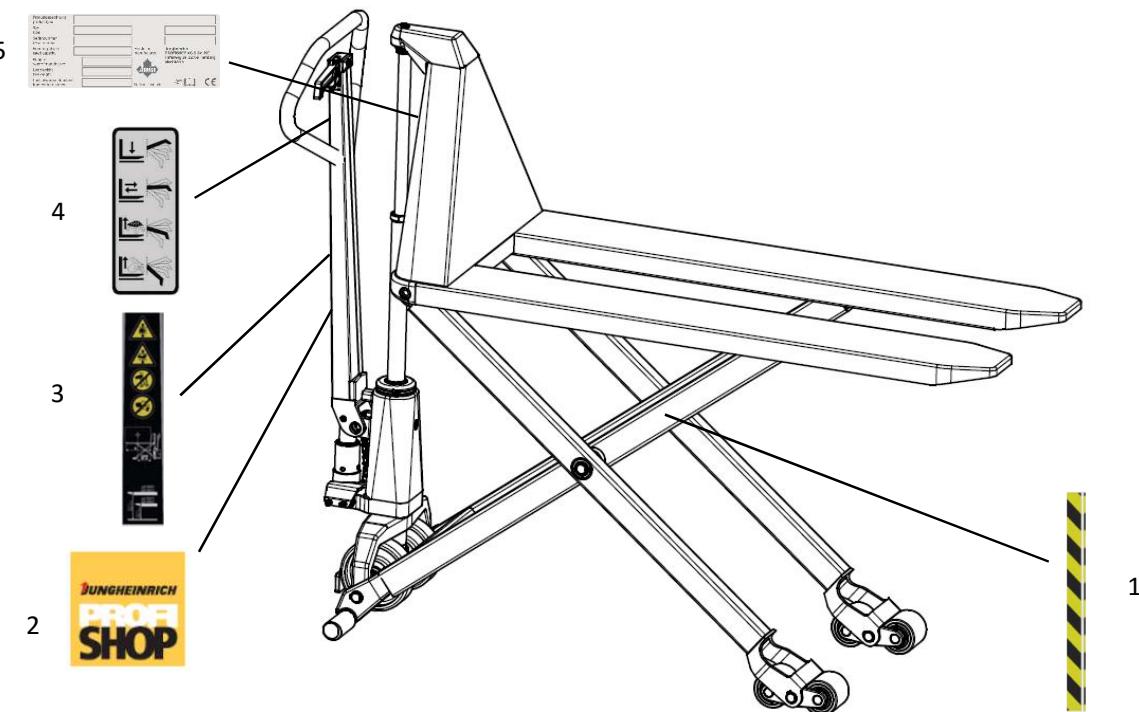
	Désignation	HXT (A) 15	
Q	Capacité de charge nominale	1 500	kg
C	Distance du centre de gravité de la charge	350/450/600/760/1 000	mm
	Vitesse d'élévation avec charge		Coups de pompe
	Vitesse d'élévation sans charge		Coups de pompe
	Vitesse de descente avec charge	-/0,1	m/s
	Vitesse de descente sans charge	-/0,1	m/s

2.2 Dimensions



	Désignation	HXT (A) 15	
h ₃	Élévation	500- h13/600- h13/800-h13	mm
h ₁₃	Hauteur abaissée	85/90	mm
h ₁₄	Hauteur du timon min./max.	750/1 210	mm
h ₄	Hauteur totale, dispositif de prise de charge déployé	1 225	mm
l ₁	Longueur totale	1 056/1 256/ 1 556/1 876/ 2 356	mm
l ₂	Longueur des fourches, talon de fourche compris	356	mm
b ₁	Largeur totale	540	mm
b ₅	Écartement extérieur du dispositif de prise de charge	540	mm
b ₁₀	Voies, galets directeurs	145	mm
b ₁₁	Voies, galets porteurs	410	mm
s	Épaisseur des fourches	45	mm
e	Largeur des fourches	163	mm
l	Longueur des fourches	700/900/ 1 200/1 520 /2 000	mm
m ₂	Garde au sol centre empattement	15/10	mm
Wa	Rayon de braquage		mm
Ast	Largeur d'allée de travail avec palette 800 x 1 200	1 830	mm
x	Distance de la charge	555/755/1 05 5/1 375/ 1 855	mm
y	Empattement	765/965/1 26 5/1 585/ 2 065	mm
	Diamètre des galets porteurs	Ø75 x 68	mm
	Diamètre des roues directrices	Ø150 x 40	mm
	Poids	85/90/104/17 5/219	kg

3 Marquages et plaques signalétiques



Pos.	Désignation
1	Panneau indicateur « Risque d'écrasement »
2	Jungheinrich PROFISHOP
3	Panneaux indicateurs Sécurité d'exploitation et diagramme de charge
4	Indication d'emploi « Élévation/Descente »
5	Plaque signalétique du chariot

3.1 Plaque signalétique du chariot

Les indications suivantes sont représentées sur la plaque signalétique :

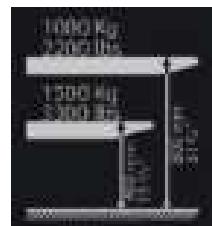
Produktbezeichnung product type	<input type="text"/>	
Typ type	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Seriennummer serial number	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Nenntragfähigkeit rated capacity	<input type="text"/>	Hersteller manufacturer
Baujahr year of manufacture	<input type="text"/>	Jungheinrich PROFISHOP AG & Co. KG Haferweg 24, 22769 Hamburg GERMANY
Leergewicht tare weight	<input type="text"/>	
Lastschwerpunktabstand load centre distance	<input type="text"/>	Made in Denmark

- En cas de questions sur le chariot ou pour commander des pièces détachées, veuillez indiquer le numéro de série .

3.2 Diagramme de charge/Capacité de charge

Le chariot est équipé d'un diagramme de charge.

Le diagramme de charge indique la capacité de charge (Q en kg) en mode empilage.



- Le diagramme de charge indique, sous forme de tableau, la capacité de charge (Q en kg) en fonction de la distance du centre de gravité de la charge (D en mm) et de la hauteur de levage (H en mm).

C Commande

1 Transport

1.1 Chargement par grue

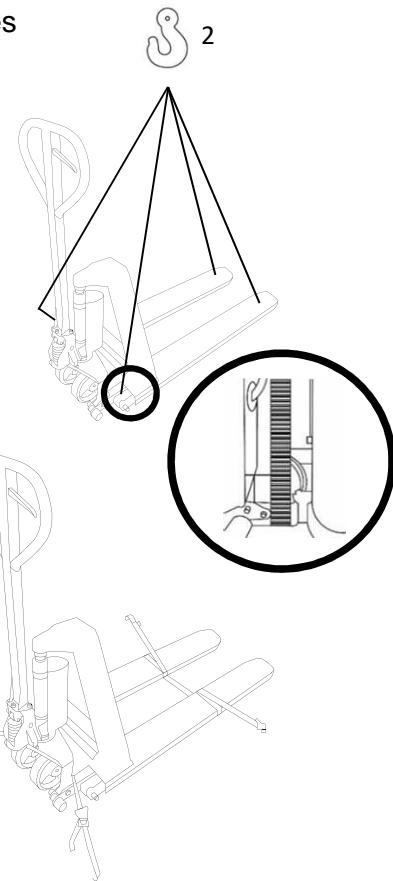
 N'utiliser qu'un engin de levage à capacité de charge suffisante (pour le poids de la charge, se référer à la plaque signalétique du chariot).

 Le chargement du chariot avec élingues est prévu au niveau des emplacements représentés.

(2)

- Stationner et bloquer le chariot (voir 5.3).
- Fixer les élingues aux points d'accrochage (2).

Fixer les élingues aux points d'accrochage de sorte qu'elles ne puissent en aucun cas glisser ! Les dispositifs d'élingage doivent être installés de sorte qu'ils ne touchent aucune pièce rapportée lors de l'élévation.



1.2 Blocage du chariot pendant le transport

 Pour le transport sur un camion ou une remorque, le chariot doit être arrimé correctement. Le camion ou la remorque doivent être équipés d'anneaux d'arrimage.

- Pour fixer le chariot, faire passer la sangle de serrage par les points d'accrochage et la fixer sur les anneaux d'arrimage.
- Serrer la sangle de serrage solidement avec le tendeur.

Cette opération doit être effectuée des deux côtés du chariot.

Le chariot doit être chargé par du personnel qualifié spécialement formé à ce but et conformément aux directives VDI 2700 et VDI 2703. Le dimensionnement correct et l'application de mesures de protection de la charge doivent être déterminés individuellement au cas par cas.

2 Première mise en service

Pour que le chariot soit en ordre de marche après la livraison ou après un transport, il est nécessaire de s'assurer de l'intégrité et du bon état de l'équipement.

Le fonctionnement des organes de réglage et du dispositif d'arrêt doit être impeccable. Contrôler soigneusement et minutieusement l'état des galets de roulement, des axes des galets, des chaînes de charge et s'assurer du bon réglage et de la bonne tension des chaînes.

- Les surfaces des roues peuvent s'être déformées après un arrêt de longue durée du chariot.
Ces déformations disparaissent après un court déplacement du chariot.

3 Prescriptions de sécurité pour l'exploitation du chariot

Autorisation de conduite : seules les personnes ayant obtenu une formation pour la conduite, ayant prouvé leur aptitude au guidage et à la manipulation de charges à leur employeur ou à la personne responsable des opérations et ayant été explicitement désignées pour les travaux par cette dernière sont autorisées à guider le chariot.

Droits, obligations et règles de comportement pour le cariste : le cariste doit être informé de ses droits et de ses obligations. Il doit être familiarisé avec le maniement du chariot et le contenu de ces instructions de service. Les droits nécessaires doivent être accordés à l'opérateur.

Interdiction d'utilisation par les personnes non autorisées : le cariste est responsable du chariot durant les heures de travail. Il doit interdire la conduite ou l'actionnement du chariot à toute personne non autorisée. Il est interdit de soulever ou de transporter des personnes.

Dommages et vices : tous les dommages et autres vices sur le chariot ou l'accessoire rapporté doivent immédiatement être signalés au service responsable. Il est interdit d'utiliser des chariots dont le fonctionnement n'est pas sûr (p. ex. roues usées ou freins défectueux) avant de les avoir remis correctement en état.

Réparations : le cariste ne doit effectuer aucune réparation ni modification sur le chariot sans avoir reçu de formation ni d'autorisation spécifiques. Il ne doit en aucun cas mettre les dispositifs de sécurité et les commutateurs hors service ni les dérégler.

Zone dangereuse : la zone dangereuse est un endroit où des personnes sont mises en danger par des mouvements de traction ou d'élévation du chariot, de son dispositif de prise de charge (p. ex. bras de fourche ou accessoires rapportés) ou de la charge. La zone pouvant être atteinte par la chute éventuelle d'une charge ou un dispositif de travail s'abaissant / tombant est également considérée comme zone dangereuse.

 Les personnes non autorisées doivent être priées de sortir des zones dangereuses. En cas de danger, les personnes doivent être averties à temps par un signal. Arrêter immédiatement le chariot si les personnes refusent de quitter la zone dangereuse malgré les avertissements.

Dispositifs de sécurité et panneaux d'avertissement : respecter impérativement les dispositifs de sécurité, les panneaux d'avertissement et les consignes de sécurité décrites ici.

Voies de circulation et zones de travail : seules les voies de circulation autorisées par l'exploitant peuvent être utilisées. Les personnes non autorisées doivent rester hors des zones de travail.

La charge ne doit être posée qu'aux endroits prévus à cet effet.

Comportement lors du déplacement : le cariste doit adapter la vitesse de traction aux conditions locales. Il doit conduire à vitesse réduite par exemple pour prendre des virages, aborder des passages étroits, passer à travers des portes battantes et rouler à des endroits à visibilité limitée. Il doit toujours maintenir une distance d'arrêt suffisante entre son propre chariot et le chariot le précédent et veiller à toujours rester maître de son chariot. Il doit éviter de s'arrêter brusquement (sauf en cas de danger), de prendre des virages trop rapidement, de doubler à des endroits dangereux ou à visibilité limitée. Il est interdit de se pencher au dehors ou de passer le bras hors de la zone de travail et de commande.

Conditions de visibilité en cours de traction : le cariste doit regarder dans le sens de marche et toujours avoir une visibilité suffisante sur le trajet qu'il parcourt.

Si cela n'est pas garantit, une deuxième personne servant de guide avertisseur/guide doit précéder le chariot à pied.

Déplacements en montées et en descentes : il est interdit de conduire dans des descentes et des pentes. L'exploitation est uniquement autorisée sur sol plan et solide.

Déplacements sur les monte-charges et les ponts de chargement : emprunter des monte-charges ou des hayons de chargement n'est possible que si leur capacité de charge est suffisante, que leur construction permet le passage du chariot et que l'exploitant l'autorise. Ceci doit être contrôlé avant le passage. Le chariot doit emprunter le monte-charge avec l'unité de charge dirigée vers l'avant et prendre une position excluant tout contact avec les parois. Les personnes prenant place dans le monte-charge doivent y monter lorsque le chariot est bien arrêté et en sortir en premier.

Caractéristiques de la charge à transporter : le pilote doit s'assurer de l'état correct des charges. Seules les charges positionnées de manière sûre et minutieuse peuvent être déplacées. Si des pièces de la charge risquent de basculer vers l'arrière ou de tomber, des mesures de protection appropriées doivent être prises, telles le dosseret de charge, par ex.

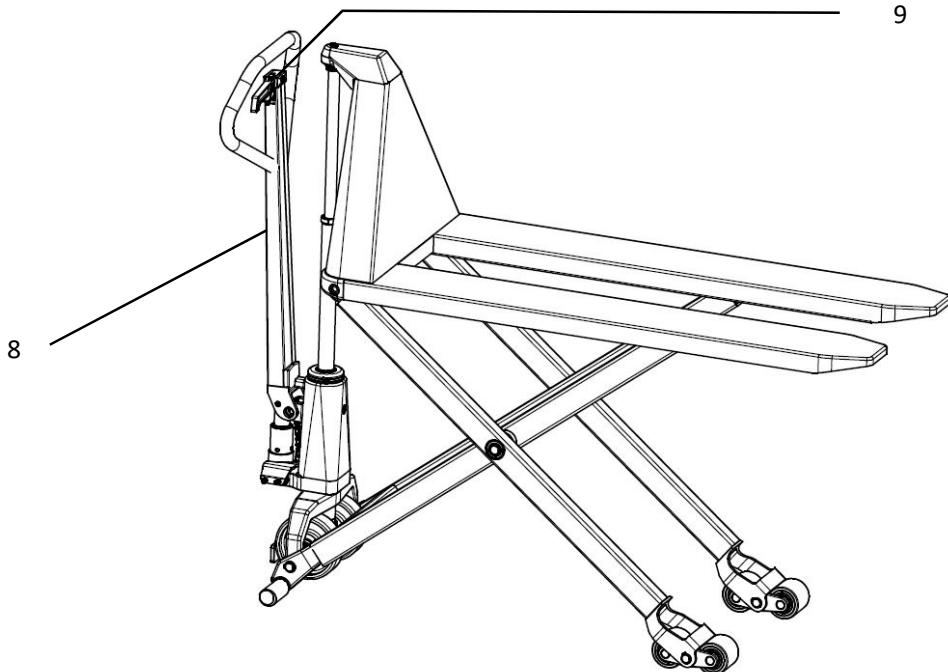
Transport de liquides : avec des liquides, il faut prendre en compte le fait que le centre de gravité peut changer en fonction de la position du chariot et donc influencer considérablement la stabilité. Toutes les mesures de sécurité doivent donc être prises lors des mouvements, en particulier lors d'accélérations, de freinages et de virages, tout en évitant des mouvements brusques.

Équipement de protection individuel : lors du travail avec les chariots, l'opérateur doit porter des chaussures de sécurité. Le cas échéant, le port d'autres équipements de protection individuels peuvent être imposé par une disposition légale ou des conditions d'exploitation.

Utilisation en extérieur : utilisation du chariot uniquement dans des locaux fermés. D'éventuelles charges dues au vent influent sur la stabilité du chariot, ce qui en interdit l'utilisation en extérieur.

4 Description des éléments de commande

9



Pos.	Désignation		Fonction
9	Poignée « Lever/abaisser dispositif de prise de charge »	●	Position fonction d'élévation/Abaisser dispositif de prise de charge
8	Timon	●	Pour déplacer et diriger le chariot. Pour éléver le dispositif de prise de charge

● = équipement de série

○ = équipement spécial

5 Mise en service du chariot

Avant de mettre le chariot en service, de le conduire ou de soulever une unité de charge, le conducteur doit s'assurer que personne ne se trouve dans la zone dangereuse.

Le chariot ne peut être utilisé que si les dispositifs de protection sont correctement montés et qu'ils sont opérationnels.

Contrôles et travaux avant la mise en service quotidienne

- Effectuer un contrôle visuel de tout le chariot (en particulier les roues et les dispositifs de prise de charge) à la recherche de dommages apparents.
- Contrôler le degré d'usure des roues et vérifier si elles sont endommagées.
- Effectuer un contrôle visuel de la chaîne de charge.
- Contrôler l'efficacité du frein d'immobilisation à pédale, le cas échéant, le faire régler par le SAV.
- Contrôler le fonctionnement du système hydraulique.
- S'assurer de la présence et de l'intégralité de la signalisation.

5.1 Conduite, direction, freinage

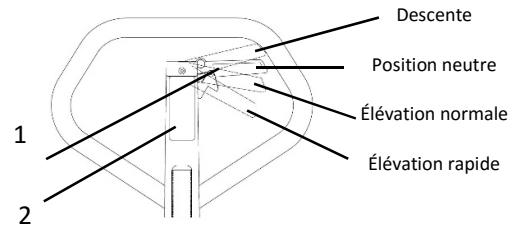
 Une attention particulière est nécessaire lors de la traction et du braquage, tout particulièrement en dehors des contours du chariot.

Il est strictement interdit de transporter des personnes avec le chariot.

La traction avec et sans charge est uniquement autorisée à l'état abaissé. Avec le dispositif de prise de charge élevé, le chariot peut uniquement être utilisé pour prendre et déposer les charges sur voie de circulation plane.

Traction

- Amener la poignée (1) en « Position neutre ».
- Tirer ou pousser le chariot avec le timon (2).



Direction

- Actionner le timon (2) vers la gauche ou la droite.



Dans des virages serrés, le timon dépasse des contours du chariot !

Freinage

 La distance de freinage du chariot dépend en grande partie de l'état de la voie de circulation.

Le cariste est tenu d'adapter son mode de conduite en conséquence.

Le chariot peut être frein de la manière suivante :

- à la main (en le tirant ou en le poussant dans le sens opposé au roulement)

5.2 Prise et pose d'unités de charge

 Avant de prendre une unité de charge, le cariste doit s'assurer que la charge est placée convenablement sur la palette et que la capacité de charge du convoyeur au sol n'est pas dépassée.

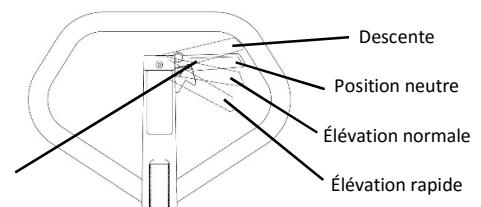


La prise transversale de palettes n'est pas autorisée.



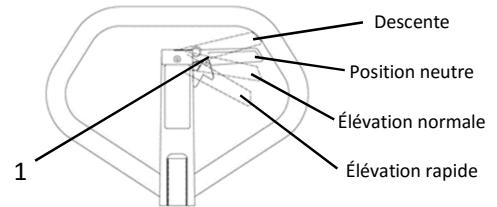
Pendant les mouvements sous charge, la poignée (1) doit se trouver sur la position « Neutre ».

- Pousser la poignée (1) dans le sens « Descente » pour 1 abaisser le dispositif de prise de charge.
- Avancer le chariot avec le dispositif de prise de charge entièrement sous l'unité de charge.



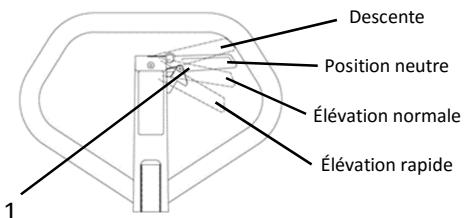
Élévation

- Pousser la poignée (1) dans le sens « Élévation normale » ou « Élévation rapide ». Une élévation rapide manuelle de jusqu'à 200 kg est possible.
- Déplacer le timon (2) vers le haut et vers le bas pour soulever la fourche jusqu'à ce que la hauteur d'élévation souhaitée soit atteinte.
- Amener la poignée (1) en « Position neutre ».



Desccente

-  Lors de la descente, contrôler la poignée (1) de sorte que la descente s'effectue lentement
Lors de la descente rapide, même pour seulement quelques centimètres, la charge d'impact est largement plus importante que la charge effective, ce qui peut entraîner une détérioration et un dysfonctionnement.
En cas de non-respect, le chariot risque d'être endommagé et des blessures peuvent se produire.



- Pousser la poignée (1) avec précaution dans le sens « Descente » pour abaisser la charge.
- Amener la poignée (1) en « Position neutre ».

5.3 Stationner et sécuriser le chariot

-  Toujours stationner le manièvre sécurisée, même si l'absence n'est que de courte durée.

Ne pas arrêter le chariot sur des plans inclinés.
– Toujours abaisser complètement le dispositif de prise de charge.

6 Aide au dépannage

Ce chapitre permet de localiser des défauts élémentaires ou les conséquences d'une fausse manœuvre et de les corriger si nécessaire. Pour localiser l'erreur, effectuer les opérations prescrites dans le tableau en procédant dans l'ordre chronologique.

Défaut	Cause possible	Mesures
La hauteur d'élévation max. ne peut pas être atteinte Avec la pompe qui refoule, le chariot n'élève que lentement ou pas du tout	<ul style="list-style-type: none"> – Niveau d'huile hydraulique trop bas – Viscosité de l'huile trop élevée ou pas d'huile dans le réservoir – La vanne de commande fuit car elle est souillée par de l'huile – La soupape de descente et les poignées ne sont pas harmonisées 	<ul style="list-style-type: none"> – Faire l'appoint d'huile (avec le dispositif de prise de charge abaissé) – Utiliser de l'huile de faible viscosité – Vidanger l'huile ; nettoyer ou remplacer la soupape – Ajuster l'écrou de la tringle de traction
La charge soulevée descend trop lentement ou pas du tout	<ul style="list-style-type: none"> – Poignée de descente réglée de manière incorrecte – Ciseaux coincés ou déformés – Galets des ciseaux non lubrifiés, encrassés ou endommagés 	<ul style="list-style-type: none"> – Régler l'écrou de la tringle de traction – Remplacer ou faire réparer des composants – Nettoyer, lubrifier ou faire remplacer des composants
La charge élevée s'abaisse d'elle-même, fuite d'huile au niveau du vérin hydraulique	<ul style="list-style-type: none"> – Fuite dans le circuit hydraulique – La valve de descente ne se ferme plus ou la garniture de soupape est souillée par de l'huile et fuit – Réglage incorrect de la soupape, éléments d'étanchéité usés 	<ul style="list-style-type: none"> – Étanchéifier – Nettoyer ou remplacer – Régler la soupape de descente, remplacer les éléments d'étanchéité

→ Si le défaut n'a pas pu être éliminé après exécution des « mesures de dépannage », informez le service après-vente du constructeur car l'élimination des défauts ne peut alors être effectuée que par une personne SAV qualifiée et formée en ce sens.

D Maintenance du chariot

1 Sécurité d'exploitation et protection de l'environnement

Les contrôles et opérations de maintenance indiqués dans ce chapitre doivent être effectués selon les délais stipulés dans les listes de contrôle de maintenance.

- Il est interdit de procéder à des modifications sur le chariot, en particulier sur les dispositifs de sécurité. Les vitesses de travail du chariot ne doivent en aucun cas être modifiées.
- ⚠ Seules les pièces d'origine sont soumises à notre contrôle de qualité. N'utiliser que des pièces de rechange du fabricant afin de garantir un fonctionnement sûr. Les anciennes pièces et l'outillage remplacé doivent être éliminés conformément aux réglementations en vigueur dans le respect de l'environnement. Le service de vidange du fabricant est à disposition pour effectuer les vidanges d'huile.
- STOP Si des dommages sont constatés sur le chariot, il faut marquer le chariot et le mettre hors service jusqu'à ce que les dommages aient été éliminés par du personnel compétent.

Après avoir effectué les contrôles et les travaux de maintenance, les opérations du paragraphe « Remise en service » doivent être exécutées.

2 Consignes de sécurité pour la maintenance

Personnel de maintenance : seul du personnel compétent du fabricant est autorisé à effectuer les travaux de maintenance et de remise en état sur les chariots. Parmi son personnel, le fabricant compte des techniciens de service après-vente formés spécialement pour ces travaux.

Soulèvement et mise sur cales : pour soulever le chariot, les élingues doivent toujours être fixées aux points prévus à cet effet. Exclure tout risque de glissement ou de basculement lors de la mise sur cric en utilisant des moyens appropriés (cales, blocs de bois). La fourche doit être retenue par une chaîne suffisamment solide pour pouvoir effectuer des travaux sous la fourche de charge élevée.

Travaux de nettoyage : le chariot ne doit pas être nettoyé avec des liquides inflammables. Avant de commencer les travaux de nettoyage, s'assurer que toutes les mesures de sécurité ont été prises.

Valeurs de réglage : les valeurs de réglage spécifiques au chariot doivent être respectées lors de réparations ou de remplacements des composants.

Pneus : la qualité des pneus influe sur la stabilité et le comportement de déplacement du chariot. Lors du remplacement des roues/galets montés en usine, utiliser exclusivement des pièces de rechange d'origine du fabricant car les données indiquées sur la fiche technique ne peuvent être respectées dans le cas contraire. Lors du

changement des roues ou des pneus, veiller à ce que le chariot ne soit pas en position inclinée (changement de roues toujours simultanément à gauche et à droite, par ex.).

Système hydraulique : lors des travaux de maintenance sur le groupe hydraulique, il faut veiller à ce que le dispositif de prise de charge soit complètement abaissé. Si des travaux doivent être effectués sur la pompe, il faut veiller à ce que le ressort de rappel soit bloqué.

Travaux sur l'installation électrique : seul du personnel disposant d'une formation en électrotechnique est habilité à effectuer des travaux sur l'installation électrique. Avant le début des travaux, prendre toutes les mesures nécessaires pour exclure tout risque d'accident électrique. Sur les chariots à fonctionnement par batterie, mettre également le chariot hors tension en débranchant la prise de batterie.

3 Maintenance et inspection

Un service d'entretien compétent et minutieux est l'une des conditions primordiales pour une utilisation sûre du chariot. Si les travaux de maintenance réguliers sont négligés, une panne du chariot risque de s'ensuivre, ce qui constitue de plus un danger pour le personnel et pour le fonctionnement.

- Les intervalles d'entretien indiqués supposent une exploitation à une seule équipe et dans des conditions de travail normales. En cas de conditions plus difficiles telles qu'une forte formation de poussières, des variations importantes de température ou une exploitation en plusieurs équipes, les intervalles doivent être réduits en conséquence.

La liste de contrôle de maintenance suivante indique les activités à effectuer et le moment de leur exécution. Les intervalles suivants sont définis :

W = tous les jours ou avant de commencer le travail

A = toutes les 500 heures de service, toutefois au moins 1 fois par mois

B = toutes les 1 000 heures de service, toutefois au moins 1 fois par trimestre

C = Toutes les 2 000 heures de service, toutefois au moins 1 fois par an

- Les intervalles d'entretien W doivent être effectués par l'exploitant.

			W	A	B	C
Châssis/st ructure	1.1	Contrôler l'absence de détériorations sur tous les éléments porteurs	●			
	1.2	Vérifier les raccords à vis			●	
	1.3	Inspecter toutes les pièces du chariot à la recherche de signes d'usure et si nécessaire, faire remplacer les pièces défectueuses	●			
	1.4	Vérifier la présence et l'intégrité de la signalisation	●			
	1.5	Lubrifier les articulations et les surfaces de glissement		●		
	1.6	Faire procéder à un contrôle d'expertise				●
Roues	2.1	Contrôler l'usure et les dommages	●			
	2.3	Contrôler le logement et la fixation			●	
Timon	3.1	Vérifier les pièces mécaniques du timon et le cas échéant, les graisser		●		
Système Installation	4.1	Contrôler le fonctionnement	●			
	4.2	S'assurer de l'étanchéité, de l'absence de dommages et de la fixation de l'unité hydraulique			●	
	4.3	Vérifier le niveau d'huile hydraulique			●	
	4.4	Remplacer l'huile hydraulique				●
Dispositif de levage	5.1	Contrôler l'usure ou les endommagements des ciseaux et des galets de ciseaux Le cas échéant, les lubrifier ou les faire remplacer	●			
	5.2	Contrôler le degré d'usure et l'absence de dégâts sur le dispositif de prise de charge et le support			●	

→ Les intervalles de maintenance prévalent pour des conditions d'utilisation normales. En cas de conditions plus difficiles, réduire les intervalles en conséquence.

4 Consommables

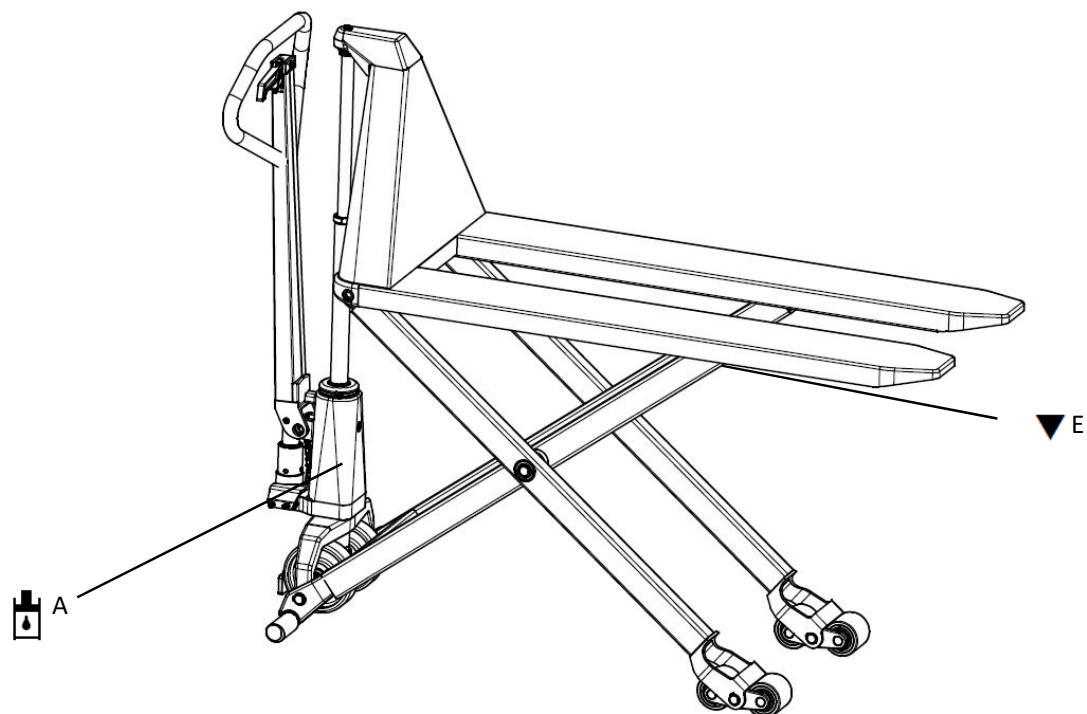
Manipulation des consommables : les consommables doivent toujours être manipulés correctement et conformément aux prescriptions du fabricant.

 Une manipulation incorrecte présente des risques pour la santé, la vie et l'environnement. Ne stocker les consommables que dans des récipients conformes aux prescriptions. En raison de leur caractère inflammable, il ne faut pas les mettre en contact avec des composants chauds ou des flammes nues.

Utiliser uniquement des récipients propres pour le remplissage de produits consommables. Il est interdit de mélanger des produits consommables de différentes qualités. Il est possible de faire abstraction de ce règlement uniquement si le mélange est expressément prescrit dans ces instructions de service.

Éviter de renverser le produit. Tout liquide renversé doit être immédiatement absorbé avec un liant approprié et éliminé de manière réglementaire.

4.1 Plan de lubrification



	Surfaces de glissement
	Tubulure de remplissage, huile hydraulique

Code	Désignation	Utilisation
A	Huile hydraulique selon ISO VG 32	Système hydraulique
E	Graisse multi-usages conforme DIN 51825 T1-K 2K	Graissage

5 Instructions de maintenance

5.1 Préparation du chariot pour les travaux d'entretien et de maintenance

Toutes les mesures de sécurité nécessaires doivent être prises afin d'éviter les accidents lors des travaux d'entretien et de maintenance. Établir les conditions suivantes :

- Stationner le chariot en toute sécurité.

5.2 Remise en service

La remise en service après les travaux de nettoyage ou de maintenance ne doit être effectuée qu'après avoir exécuté les opérations suivantes :

- Graisser le chariot conformément au plan de graissage.
- Purge du système hydraulique en pompant le dispositif de prise de charge complètement vers le haut.

6 Mise hors service du chariot

Si le chariot doit être mis hors service pour plus de 2 mois (par ex. pour des raisons d'exploitation), il doit toujours être entreposé dans un endroit sec et hors gel. Les mesures avant, pendant et après la mise hors service doivent également être effectuées suivant la description.



Durant la mise hors service, le chariot doit être monté sur cales de sorte à dégager toutes les roues du sol. C'est la seule façon d'empêcher toute détérioration des roues et des paliers de roue.

- Si le chariot est censé être immobilisé pendant plus de 6 mois, prendre des mesures complémentaires en accord avec le service après-vente du fabricant.

6.1 Mesures avant la mise hors service

- Nettoyer soigneusement le chariot.
- Contrôler le niveau d'huile hydraulique et faire l'appoint si nécessaire.
- Enduire d'une fine couche d'huile ou de graisse toutes les pièces mécaniques n'étant pas recouvertes d'une couche de peinture.
- Lubrifier le chariot.

6.2 Remise en service après la mise hors-service

- Nettoyer soigneusement le chariot.
- Lubrifier le chariot.
- Vérifier que l'huile hydraulique ne contient pas d'eau de condensation, au besoin, changer l'huile.
- Mettre le chariot en service.



Procéder à un contrôle de fonctionnement complet directement après la mise en service.

7 Contrôle de sécurité périodique et en cas d'événements inhabituels

- Un contrôle de sécurité doit être effectué conformément aux prescriptions nationales. Jungheinrich recommande un contrôle conformément à la directive FEM 4.004. Pour ces contrôles, Jungheinrich propose un service de sécurité spécial assuré par des employés formés en conséquence.

Le chariot doit être contrôlé au moins une fois par an (respecter les prescriptions nationales) ou après des événements inhabituels par une personne spécialement habilitée. Cette personne doit remettre son expertise et son jugement uniquement du point de vue de la sécurité, sans se laisser influencer par l'entreprise ou des raisons commerciales. Elle doit disposer de connaissances et d'une expérience suffisantes pour être en mesure de juger de l'état d'un chariot et de l'efficacité du dispositif de sécurité selon les règles techniques et de base pour la vérification des chariots.

Ce contrôle comprend une vérification complète de l'état technique du chariot relative à la sécurité contre les accidents. En outre, le chariot doit subir un contrôle concernant les détériorations susceptibles d'être causées par une utilisation incorrecte éventuelle. Un rapport de contrôle doit être établi. Les résultats du contrôle doivent être conservés au moins jusqu'au deuxième prochain contrôle.

L'exploitant se doit de supprimer les pannes dans les plus brefs délais.

- Après le contrôle, une plaquette de contrôle est apposée sur le chariot pour en donner une indication visible. Cette plaquette indique le mois et l'année du contrôle suivant.

8 Mise hors service définitive, élimination

- La mise hors service définitive et correcte ou bien l'élimination du chariot doit être effectuée conformément aux prescriptions légales en vigueur dans le pays de l'exploitant. Observer plus particulièrement les dispositions en matière d'élimination des consommables.